

Commune de DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil huit le onze septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

EXCUSE : Monsieur Dominique LUSSEAU donne pouvoir à Madame Françoise DEBIN

ABSENT : Monsieur Carlos FERREIRA

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance.

- **1/Formation Hygiène alimentaire**

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable que le personnel de la restauration scolaire suive une formation sur l'hygiène alimentaire et présente une proposition de l'organisme de formation professionnelle Quali'bré pour 3 journées de formation sur site au tarif de 3 300€ TTC.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante

- Accepte la proposition de Quali'bré pour 3 300€TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation

- **2/Garantie du prêt Gaïa Court Terme auprès de la CDC pour Habitat 86 (lotissement des Daumonts)**

Monsieur le Maire indique que la commune de Dissay est appelée à délibérer en vue de se porter garant du prêt Gaïa Court Terme à contracter par Habitat 86 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à une opération de portage foncier sur la commune.

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : la commune de Dissay accorde sa garantie pour le remboursement, D'un montant de 259 000 euros qu'Habitat 86 (Office Public d'Habitat de la Vienne) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est

destiné à financer une opération de portage financier situé Lotissement Les Daumonts à Dissay.

Article 2 : les caractéristiques du prêt Gaïa Court Terme consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 8 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : 7 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,6%
- Taux annuel de progressivité : 0,00%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0,00%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ces lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

- **3/ Subvention à l'école de musique de St Georges**

Sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, le conseil municipal décide d'allouer à l'école de musique de St Georges, une subvention de 180,00 € euros prélevée sur les crédits en réserve votés au C/ 6574 au budget 2008.

- **4/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été réactualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transports et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le CGCT.

Il propose au conseil, concernant les réseaux de distribution :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100% par rapport au plafond de 0,035€ /mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance PR (en €) = (taux x L) + 100€

Ou L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine communal exprimée en mètres

- que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

- **5/Demandes d'adhésion au SIVEER**

Monsieur Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le conseil municipal que par délibération en date du 25 janvier 2008 et du 30 juin 2008, le comité du SIVEER a donné son accord pour

- l'adhésion au SIVEER du SIA de Doussay Cernay
- l'adhésion au SIVEER du SIAEP des Trois Vallées

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion et sur cette modification des statuts du SIVEER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter les demandes d'adhésion au SIVEER du SIA de Doussay Cernay et du SIAEP des Trois Vallées
- autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

- **6/Extension du columbarium au cimetière**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser une extension du columbarium sur de l'espace cinéraire au cimetière.

Après examen des propositions et délibéré, le conseil municipal

- accepte la proposition d'aménagement de l'espace cinéraire de l'entreprise Granimond 24, Place Théodore Paqué 57503 St Avold pour un montant de 8812,24€ HT (10539,44€ TTC)
- dit que cette dépense sera imputée au C/21316 du budget 2008 de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet aménagement.

- **7/Contrats pour la dératisation des écoles**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les contrats Saniprévention de l'entreprise AVIPUR Charentes Poitou, 20 rue des Moulins à Roulière 17170 BENON pour la destruction des rongeurs à l'école maternelle Tony Lainé et à la cuisine centrale place du Château
- accepte les redevances forfaitaires annuelles HT de 255,00 € pour l'école maternelle Tony Lainé et 290,00€ pour la cuisine centrale, tarifs susceptibles de révision telle que définie dans les contrats joints à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent

- **8/Cotisation au Pays Haut Poitou et Clain**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, et suivant la proposition adoptée par le conseil d'administration du Pays Haut Poitou et Clain

- décide de verser la cotisation au Pays du Haut Poitou de 2.40 euros par habitant (2674 selon R.G.P 1999)) soit 6321,60 euros imputée au C/6554.

- **9/ Exonération base TH**

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article 1411-II 3bis du CGI, le conseil municipal décide

- d'instituer un abattement à la base de la taxe d'habitation de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides,

Cette décision sera applicable au 1^{er} janvier 2009.

- **10/Avenant à la convention pour recherche de légionelles**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- accepte la convention tarifaire 2008 du laboratoire LASAT à La Rochelle pour l'analyse de l'eau et la recherche de légionelles dans les établissements municipaux soumis à la réglementation, aux conditions tarifaires suivantes :

* frais de dossier	6,04 €
* frais de déplacements, prélèvements & mesures de terrain (température de l'eau et chlore)	147,90 €
* frais d'analyse (voir détail en annexe du devis)	639,90 €
Total HT	793,39 €
TVA 19,6%	155,50 €
TTC	948,89 €

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **11 / Décisions modificatives**

Sur budget ZA Bélardière :

- C/ 605 :-1€
- C /6718 : +1€

Sur budget de la Caisse des Ecoles : confirmation du montant de la subvention de la commune de 44 599,44 € et pas 44 499,44€

- **12/Modification des charges locatives du 83, rue de l'église**

Sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, le conseil municipal décide de modifier les charges locatives des deux logements locatifs sis 83, rue de l'église de la manière suivante :

- une augmentation progressive des charges de chauffage de +10 euros d'octobre à mars 2008 (actuellement 50 € par mois) soit

- * 60 € en octobre
- * 70 € en novembre
- * 80 € en décembre
- * 90 € en janvier
- * 100 € en février
- * 110 € en mars

- à partir d'avril 2009, les charges de chauffage seront de 120 € mensuelles pour chacun des deux logements locatifs du 83, rue de l'église.

- **13/Modification de la composition de la commission d'appel d'offres**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante modifie à compter de ce jour, la composition de la commission d'appel d'offres comme suit:

Président : Louis REMBLIER (mairie) Suppléant : Michel FRANCOIS (adjoint)

Membres titulaires (3):Gérard ANDRE, Annick PLUMEREAU, Françoise DEBIN

Membres suppléants (3): Marie France DUBOIS, Jean Claude RICHARD, Sophie SEGUIN

- **14/ Subvention à la commune d'Hautmont (Nord)**

Sur proposition de Monsieur le maire, l'assemblée délibérante décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.euros au profit de la commune d'Hautmont (Nord) qui a récemment été victime de très graves intempéries.

- **15/ Diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint technique**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante souhaite réduire le temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 27,5/35^{ème} à 24/35^{ème}. Ce poste est actuellement non pourvu et cette diminution de temps de travail est souhaitée pour permettre la nomination en tant que stagiaire, d'un agent actuellement contractuel, sur un temps de travail correspondant aux besoins de la collectivité au service scolaire.

A compter de cette date, le tableau des emplois de la collectivité serait le suivant :

SERVICES	Fonction
<u>GENERAL</u>	
Attaché - 35/35°	Secrétaire générale
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Stagiaire comptabilité
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité, accueil
Rédacteur 35/35°	Non pourvu
<u>TECHNIQUE</u>	
Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Stagiaire voirie
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Service voirie
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Entretien bâtiment; garderie maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 24H/35°	A pourvoir au 01.11.2008
Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle

Adjoint technique 2ème classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle
Adjoint technique 2ème classe - 31H50/35°	Service cantine
Adjoint technique 2ème classe - 32/35	Service cantine, garderie, animation
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
Agent maîtrise principal- 35/35°	Service cantine
Agents contractuels remplaçants	
ATSEM 1ère CI - 35/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère CI 35/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 34/35°	Non pourvu
ATSEM 2ème CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 2ème CL - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 1ère classe 35/35°	Non pourvu

- **16/Produits irrécouvrables : admission en non valeur**

Par courrier explicatif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur le budget eau 2008.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

- - décide d'admettre en non valeur les divers produits pour un montant total de 883,14 € et 163,14 €
- dit que les crédits seront inscrits au budget eau 2008.

- **17/ Contrat d'abonnement logiciels ODYSSEE**

Sur proposition du Maire, l'assemblée délibérante

- accepte le contrat d'abonnement annuel avec la société ODYSSEE Informatique pour les logiciels Littera et Athena pour un montant HT DE 420 euros et ce à compter du 1^{er} janvier 2009.
- AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

- **18 / Indemnité de conseil au comptable public**

Le Conseil municipal décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

- d'attribuer à Monsieur Marc GOUTAUDIER, Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

- **19/Questions diverses**

- Société Chimirec-Delvert : conclusions du commissaire enquêteur (laissé)
Chaque adjoint présente les dossiers en cours dans leur commission municipale respective :

Gérard André : assemblée générale du Pays Haut Poitou et Clain, modification des statuts, 5 délégués pour Dissay(G.andré, M.François, Jean Claude Richard, A.Plumereau et Françoise Debin)

Françoise Debin : travaux de voirie effectués par les services techniques de la commune en voie d'achèvement

Chemin des marais : accès possible à chaque extrémité

Rond point Chaveneau sur voie I.Parc : en cours

Route des tiers : travaux à partir du 22 septembre pour 3 semaines avec déviation ; revêtement et ralentisseurs à chaque entrée du village

Canalisation alimentation en eau potable des marais : travaux interrompus pour le moment

Commission des chemins : le 18 septembre à 20h30

Salle polyvalente : questionnaire envoyé aux associations le 13 septembre

Concasseur de la SCREG : face aux nuisances sonores dénoncées par un riverain du lotissement des Daumont, une démarche a déjà été effectuée auprès de l'entreprise pour qu'elle planifie ce concassage à une autre période ; de plus, un talus anti-bruit (avec arbres et arbustes) pourrait être aménagé (prévoir une emprise d'au moins 12m de large)

Michel François : déjà réalisés : la plaquette « élus » 4 pages ,la communication pour la fête de la musique

En cours ou en prévision : Le « 4 pages » pour le forum des associations, le site internet, un « 4 pages » en novembre (compte rendu des 6 premier mois de mandat) travail sur la signalitique des batiments communaux, préparation d'un document bilan pour le début 2009, mise en place du CCJ, projet des réunions de quartiers, point sur les grands projets du programme, en cours d'étude(village-retraite, école élémentaire, salle polyvalente, atelier relais).

Annick Plumereau : rentrée des classes : 311 élèves dont 119 à Tony Lainé (4 classes) et Paul Emile Victor, 8 classes.

Transports scolaires : 3 circuits et 102 élèves inscrits

Service d'Accueil minimum des enfants en cas de grève des enseignants : à organiser

Mourauderie : 33 jeunes (2 groupes d'âges très différents) accueillis cet été, programme de la Toussaint à valider

Comité de pilotage de Puygremier : 3 élus supplémentaires sont désignés pour assurer une représentativité de la municipalité suffisante (Véronique Péloquin, Annie Legrand, Jean Claude Richard).

François Aranda : projet ateliers-accueils, réunion préparatoire avec 6 à 8 artisans commerçants intéressés le 1.10 à 19h30 avec Florent Moreau de la CCVVC

Deamnde d'un commerçant ambulant (pizza, restauration rapide à proximité de Brico Dépôt.

Pierre Brémont : bilan de la saison estivale du camping ; préparation Du forum des associations et de l'accueil des nouveaux habitants le 13.09

Annie Legrand : mise à disposition des locaux du centre social à Restos du cœur, APE et d'Ici-là bas :: quelques travaux à réaliser par le service technique.

Agenda : 4.octobre : repas du CCAS

20 octobre : 10 ans de l'APE

23 octobre : conseil municipal

19 septembre : conseil communautaire à 17h30 à Marigny Brizay